

s'ils sont corrects, et celui-ci donne un chèque sur le Trésorier qui en paye le montant. Le Trésorier est responsable de son Département, emploie ses propres clercs et reçoit une allocation de la Corporation, pour en rencontrer les dépenses. Il n'y a aucun danger, sous le système de Boston, que le Trésorier vienne en collision avec les comités, ou que les Comités excèdent leur appropriation. Votre Trésorier a pu se familiariser avec leur manière de tenir les divers comptes et livres de la Corporation.

Les paiements de toutes les charges et Institutions municipales se font dans le Département du Trésorier, y compris les maisons d'Industrie et de Réformation, qui sont maintenues à même le revenu de la Cité. C'est dans ces établissements que l'on est à même d'apprécier les avantages du système de taxation de Boston. Il n'est pas nécessaire là, de faire si souvent appel à la bienveillance publique. Il y a à la Corporation une source de revenu sûre et certaine mise à part pour cet objet.

Pour ceux qui sont habitués à d'autres modes de taxation moins équitables, la taxe sur quelques uns des Citoyens de Boston paraîtra exorbitante. Elle n'est cependant pas regardée là d'un mauvais œil et on la paye généralement sans se plaindre, ce qui fait honneur au patriotisme des classes les plus aisées. Ayant demandé à l'un des cotiseurs, s'il ne pensait pas que le montant considérable que lui payait Monsieur un tel, était pour lui un lourd fardeau, il répondit que non, et que le monsieur en question ne s'en plaignait pas. Donnez-moi, ajouta-t-il, sa richesse et je serai bien content de payer sa taxe. Entr'autres larges montants payés pour cotisations, on nous a fait remarquer les suivants :—

Abbot Lawrence.....	\$10,327
Ebenezer Francis.....	13,427
William Appleton.....	4,901
Nathan Appleton.....	4,403
W. H. Boardman.....	3,090
Théâtre de Boston.....	2,117
Compagnie des Pouvoirs d'Eau	2,999
Jonathan Phillips.....	6,462
Benjamin Humphrey.....	3,930
H. Gray.....	4,059